



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 15 septembre 2025 à 19 h 30 à la salle Wilfrid-Machabée située au 1, rue du Pont, Labelle, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 2025-020 :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure de 0.63 mètre sur la hauteur d'une clôture située en marge avant.

Localisation : Le tout sur le lot 5 011 083, situé au 1268, chemin du Lac-Gervais.

***Explication de la réglementation :** Le règlement 2002-56 relatif au zonage exige à l'article 11.2.2 que la hauteur d'une clôture dans la marge avant ne dépasse pas 1,2 mètre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Elle peut également transmettre ses commentaires à l'attention du conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : fbellefleur@municipalite.labelle.qc.ca

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5011 ou à mlvinet@municipalite.labelle.qc.ca .

DONNÉ à Labelle, ce 28^e jour d'août 2025.

La greffière-trésorière adjointe,

Valérie Grégoire-Charron